

PHILIPS

GLOBAL VIEW

PhilipsCare

PHILIPSCARE

Garantie



Votre garantie

internationale du constructeur

Pour les appareils Philips du assortiment soins corporels, produits babycare appareils domestiques et soins personnels*

Cher client,

Nous vous remercions d'avoir opté pour un produit Philips. Les appareils Philips correspondent à l'état actuel de la technique, leur fabrication répond aux normes de qualité les plus strictes. La garantie Philips s'applique uniquement aux produits électriques ou électroniques

(ci-après appelés les «appareils»). Philips AG, Suisse («Philips») vous garantit que votre appareil ne présente aucun vice matériel ou de fabrication pendant les deux années qui suivent sa date d'achat, sous réserve d'une utilisation conforme.

* d'autres conditions de garantie sont cependant valables pour les autres segments tels que la dermatologie, la thérapie du sommeil et de la respiration ainsi que le SmartSleep. De plus amples informations vont sont communiquées avec le produit.

Que couvre la garantie?

La garantie fournie par Philips s'applique en complément de l'obligation de garantie de votre revendeur. La garantie ou l'apparition d'un cas de garantie ne limitent aucunement vos droits légaux envers votre revendeur en cas de vices. Tous les droits issus de cette garantie sont soumis à un délai de prescription de 12 mois qui prend effet à compter de la prise de connaissance ou de l'ignorance par négligence grave du défaut.

L'original du bon d'achat (original de la facture et/ou confirmation de paiement) sert de justificatif de garantie ou de propriété. Le justificatif doit mentionner la date d'achat, le nom et l'adresse du revendeur ainsi que la désignation intégrale du type de l'appareil. La garantie ne s'applique qu'au premier acheteur de l'appareil. Si le premier acheteur revend l'appareil à un deuxième acheteur (par exemple dans le cadre d'une vente aux enchères sur eBay), la présente garantie n'est pas transférable au deuxième acheteur.

Les ateliers de réparation agréés par Philips à l'étranger peuvent également fournir des prestations de garantie, des retards pouvant toutefois apparaître lorsque les pièces de rechange nécessaires ne sont pas immédiatement disponibles. Les conditions de garantie du pays en question s'appliquent. Si, lors d'un séjour à l'étranger, vous deviez avoir besoin de l'adresse d'un atelier de réparation agréé par Philips à proximité de votre lieu de séjour, vous pouvez vous adresser au service après-vente du pays concerné. Les coordonnées de tous les services après-vente sont mentionnées dans les conseils de garantie joints à chaque appareil.

Si, exceptionnellement, un défaut devait apparaître, Philips réparera l'appareil, l'échangera ou en remboursera le prix d'achat, selon son choix. L'appareil sera échangé contre le même appareil ou contre un modèle présentant le même équipement au moins. Il pourra s'agir d'un appareil préparé selon les indications du fabricant, dont la puissance et le fonctionnement correspondront à ceux d'un appareil neuf. Le recours à la garantie n'implique ni une prolongation de celle-ci ni l'établissement d'un nouveau délai de garantie pour le produit concerné. Tous les anciens appareils et pièces échangés deviennent la propriété de Philips. Toute autre réclamation en garantie, notamment des droits à dommages et intérêts, sont exclus.

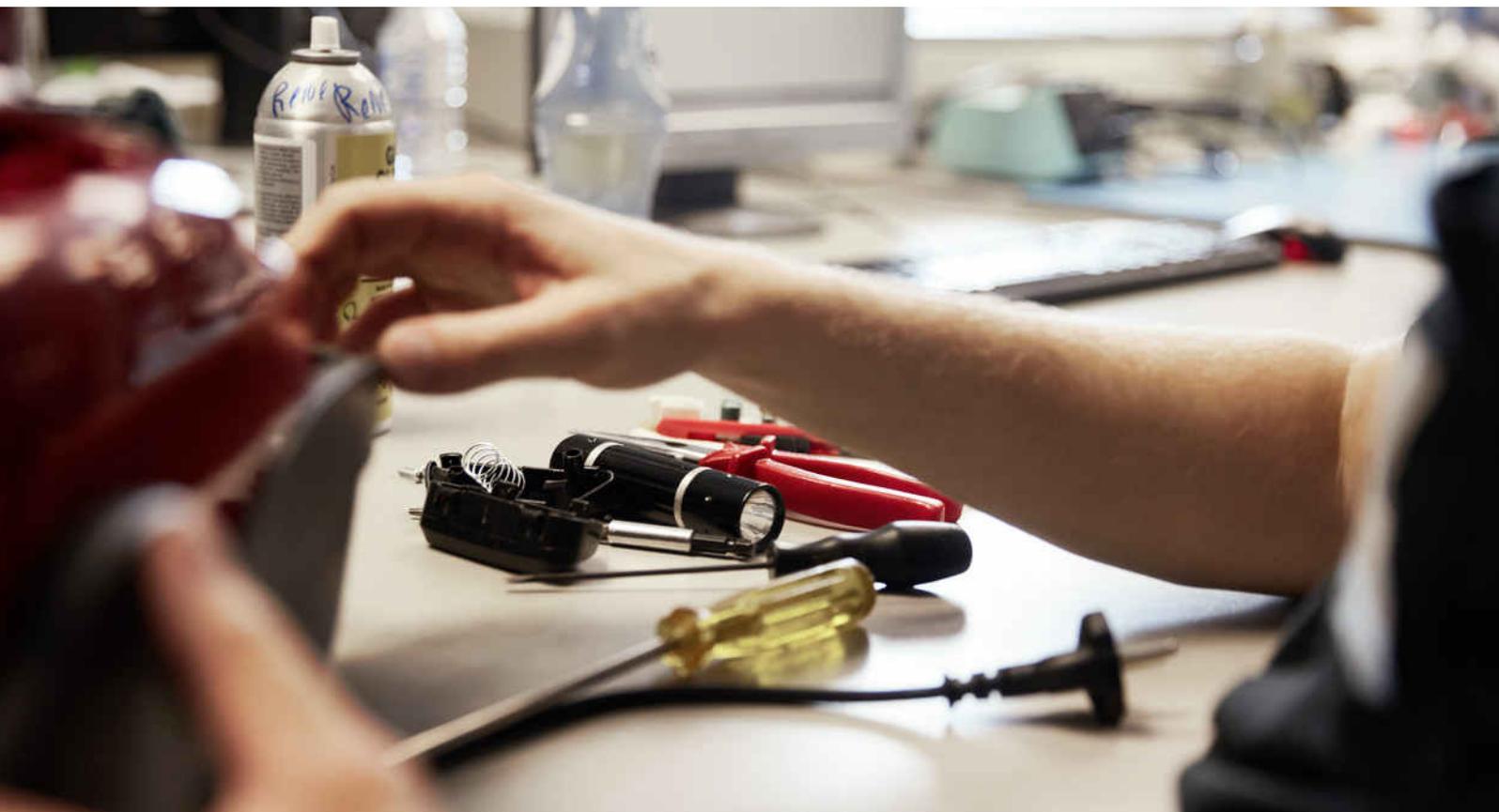
Note:

Afin de pouvoir répondre le plus rapidement possible à votre demande lorsque vous contactez votre service après-vente Philips ou votre revendeur, veuillez préparer les informations suivantes::

- original du bon d'achat (mentionnant la date d'achat, le nom et l'adresse du revendeur ainsi que la désignation intégrale du type de l'appareil)
- le numéro de série du produit s'il existe (les produits Philips ne comportent pas tous un numéro de série)

Période de garantie standard:

2 ans à compter du premier achat d'un produit Philips.





Que ne couvre pas la garantie?

Avant de remettre un appareil à Philips, il incombe au client de sauvegarder les données et les paramètres. Philips n'endosse aucune responsabilité pour la perte ou la détérioration des données et programmes qui étaient enregistrés sur la mémoire de l'appareil, ni pour les conséquences qui en découlent. Aucune indemnité couvrant les efforts visant à assurer la sauvegarde des données et/ou la récupération des données ainsi que la réinstallation de logiciels ou d'autres informations n'est octroyée. Par ailleurs, la garantie n'est notamment pas accordée lorsque:

- l'appareil n'a pas été mis en marche ou employé conformément au mode d'emploi et n'a pas été utilisé à des fins privées.
- l'appareil a été utilisé ou manipulé d'une manière déconseillée dans le mode d'emploi ou sans respect des mises en garde indiquées dans celui-ci.
- l'appareil a été manipulé ou entretenu de manière inappropriée, notamment avec des moyens ou méthodes qui provoquent des dommages physiques ou endommagent les surfaces (p. ex. sur le display).
- la désignation du type et le numéro de série sur l'appareil ont été modifiés, rayés, effacés ou rendus illisibles de quelque autre manière.
- des réparations, adaptations ou modifications ont été effectuées sur l'appareil par des personnes ou sociétés qui ne détiennent pas l'autorisation correspondante de la part de Philips.
- en présence de dommage provenant d'éléments externes (foudre, eaux, incendie, entre autres) ou causés par une manipulation inappropriée.
- l'appareil a été utilisé intégralement ou partiellement à des fins professionnelles ou commerciales.
- l'appareil présente une performance moindre en raison de l'utilisation de pièces de rechange et d'accessoires qui n'ont pas été fabriqués par Philips.
- le dommage a été causé par le transport inapproprié (p. ex. dans un emballage inadapté) effectué par l'utilisateur ou lorsque l'appareil a été endommagé par une chute.
- des encrassements tels que d'importantes couches de poussière ou de nicotine dans les grilles d'aération, les ventilateurs, sur les écrans, les lampes, etc. entravent la fonctionnalité de l'appareil.
- La garantie ne couvre pas les appareils ou les pièces exposés à une usure normale pouvant donc être qualifiés de pièces d'usure (par ex. la batterie), ni les appareils ou pièces en verre.
- La garantie ne s'étend pas aux produits non électriques ou non électroniques comme les sucettes calmantes, les biberons et les accessoires.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'un appareil ne peut être qualifié de défectueux lorsqu'une modification ou un ajustement doit être effectué sur celui-ci afin de permettre une utilisation dudit appareil pour lequel il n'était pas prévu dans sa spécification d'origine (p.ex. adaptation à une autre norme de réception ou de raccord). Nous vous rappelons également que le tarage et les réglages (par ex. de la température de l'eau ou du degré de mouture du café) d'un appareil varient selon les pays où ils sont destinés à être commercialisés. De ce fait, tout droit à la modification desdits réglages et tarages est exclu.



Vous avez besoin d'une assistance supplémentaire?

Afin de vous éviter des efforts inutiles, nous vous recommandons de lire attentivement le mode d'emploi de votre appareil avant de contacter votre revendeur ou le service après-vente de Philips.

Pour toute question, veuillez vous adresser par écrit ou par téléphone au service après-vente de Philips dans votre pays. Vous trouverez les coordonnées à l'adresse Internet suivante:

Suisse

www.philips.ch/support

